

# Résidence 100 jours

**Artistes en résidence, Clermont-Ferrand**

**Date limite de candidature : 14 avril 2023 23h59 heure française**

**Période de résidence : 100 jours entre mars 2024 et mars 2025**

**Appel ouvert aux artistes et chercheur·ses sans limite d'âge ou de nationalité**

## **LA RÉSIDENCE**

Créée en 2011 à Clermont-Ferrand, Artistes en résidence (A·R) est une association qui soutient la création contemporaine par la mise en place de résidences à destination d'artistes et de chercheur·ses en art contemporain. Elle œuvre pour la mobilité des artistes, la circulation des idées et la mise en commun des savoirs et savoir-faire par le développement d'un vaste réseau de partenaires locaux, nationaux et internationaux.

Les résidences d'A·R sont pensées comme des temps entièrement dédiés à la recherche et à l'expérimentation, sans obligation de production finale. Cette orientation entend accorder aux artistes du temps pour des recherches qualitatives et approfondies, favoriser une réelle immersion dans le territoire et permettre tous les tâtonnements, détours et remises en question critiques nécessaires au développement des pratiques artistiques.

Le programme de résidence 100 jours, créé en 2020, a pour but d'accueillir à Clermont-Ferrand des artistes et chercheur·ses sans limite d'âge ou de nationalité pour une période de 100 jours. Ils et elles ont la liberté d'organiser leur temps de travail sur une année, soit de manière fractionnée, soit sur 100 jours consécutifs. Cette flexibilité dans l'organisation de la résidence répond aux réalités socio-professionnelles extrêmement variées des artistes, en rendant compatible un temps de réflexion, de recherche et d'expérimentation avec les obligations professionnelles et familiales des résident·es.

## **La résidence comprend**

- Une bourse de résidence de 4500 euros.
- Les frais de déplacement sont pris en charge à hauteur de 600 euros maximum par artiste. A·R prend en charge au moins un aller-retour pour chaque artiste sélectionné·e, même si cet aller-retour dépasse les 600 euros.

- Les frais de visa sont à la charge des artistes. Une lettre d'invitation peut être fournie par A·R pour appuyer la demande de visa.
- Les artistes disposent d'une chambre privée dans un appartement entièrement équipé de trois chambres - avec salle de bain, cuisine ainsi qu'un jardin - partagé avec d'autres résident·es.
- Les artistes disposent d'un atelier de 160 mètres carrés, partagé par 3 résident·es maximum. Il est situé dans les locaux d'Artistes en Résidence dans le complexe pluridisciplinaire La Diode, partagé, entre autres, avec Les Ateliers, association qui gère 17 ateliers d'artistes locaux sur place. Les artistes auront accès à des espaces et équipements techniques mutualisés entre les deux associations (atelier bois équipé, outillage électroportatif, four à céramique, poste de soudure MIG, salle informatique avec ordinateur et imprimante/scanner A3...).

Favorisant les rencontres et les échanges, l'équipe d'A·R offre un accompagnement aux artistes et les met en lien avec des professionnel·les de l'art, des chercheur·ses, artisan·es ou toute autre personne pouvant contribuer au développement de leur pratique.

Les artistes peuvent, si ils ou elles le souhaitent, organiser ou participer à un événement public au cours duquel ils et elles peuvent présenter leurs travaux ou recherches, quel que soit l'endroit où ces productions ont été réalisées. Les artistes n'ont aucune obligation de présenter publiquement leur travail si ils ou elles ne le souhaitent pas. Les artistes bénéficient d'une rémunération supplémentaire de 150 euros dans la limite d'un événement public pendant leur résidence.

### **Pour candidater, les artistes doivent envoyer :**

- Le formulaire de candidature, accessible sur le site d'Artistes en résidence
- Un portfolio au format PDF avec 30 pages maximum (max 25Mo) comprenant une présentation de la démarche artistique, un CV et des images du travail artistique. Note : En raison du très grand nombre de candidatures, un portfolio réduit permet une évaluation équitable de tous les dossiers par les membres du jury.
- Une note d'intention de deux pages A4 maximum.

*Note : Il n'est pas attendu des artistes d'esquisser un projet spécifique pour la résidence, mais de préciser leur besoin et/ou leur intérêt pour le programme de résidence de 100 jours, ou pour une résidence artistique en général. Il est précisé*

*que le programme de résidence de 100 jours est une résidence de recherche sans obligation de production finalisée. Dans leur note d'intention, les artistes peuvent mettre en évidence leurs recherches en cours, leurs attentes quant à la manière dont la résidence élargira leur corpus de travail et/ou développera leur réseau professionnel, leur besoin d'un atelier ou d'un temps de travail rémunéré, leur lien ou leur intérêt pour le territoire, ou toute autre raison qui explicite leur envie de postuler.*

**Les candidatures peuvent être rédigées en français ou en anglais.**

**La date limite de candidature est fixée au 16 avril 2023 à 23h59 (heure française).**

**Le comité de sélection est composé des co-coordonateur·ices d'A·R, d'ancien·nes résident·es du programme de résidence 100 jours et de professionnel·les internationaux·ales de l'art.**

**En raison du nombre très élevé de candidatures (environ 500 par appel), les résultats seront communiqués en fin juillet 2023 par mail.**

**Les artistes peuvent postuler à toutes les appels en cours d'Artistes en résidence.**

**Pour toutes questions liées à cet appel :  
candidatures.intramuros@artistesenresidence.fr**